

Commune de **ONDRES**



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M



ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

ÉDITION 2016

Avec le soutien financier de ...

... L'Europe (FEDER)



..... Le Conseil Régional d'Aquitaine



..... Le Conseil Général des Landes



Document élaboré à partir du D.D.R.M.40 année 2011
- Préfecture des Landes -

LE MOT DU MAIRE :

La sécurité des Ondrais a toujours été l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions à mener afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

Ce document d'informations communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M) ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météo pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par la radio, la télévision... En parallèle la commune, conformément à la loi de modernisation de sécurité civile du 13 août 2004 a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est d'organiser la mobilisation de tous les moyens communaux en fonction de tous les risques recensés sur la commune.

Ce Plan Communal de Sauvegarde doit être une boîte à outils réactualisée, il doit organiser l'existant et être adapté à la taille et aux moyens de notre commune. Cette démarche a engendré un travail de recensement collaboratif supplémentaire, mais tout principe de précaution est utile même s'il n'y a pas péril en la demeure.

Je vous invite par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent. Je vous souhaite une bonne lecture de ce document, en espérant que nous n'ayons jamais à mettre en pratique son contenu.

Le Maire,
Éric GUILLOTEAU



SOMMAIRE:

LE RISQUE TEMPÊTE

Page 03

LE RISQUE FEUX DE FORÊT

Page 06

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Page 09

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Page 14

LE RISQUE SISMIQUE

Page 16

LE RISQUE LITTORAL

Page 18

LE PLAN ORSEC (COMPRIME D'IODE)

Page 20

RÉFÉRENTS DE ZONE

Page 23

RENSEIGNEMENTS

Page 25



LE RISQUE TEMPÊTE



Présentation du risque

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Elle se caractérise par :
- Des vents violents supérieurs à 89Km/h.
- Des pluies soutenues voire violentes.

Tout cela peut engendrer des inondations à l'intérieur des terres. Les dégâts peuvent être considérables.

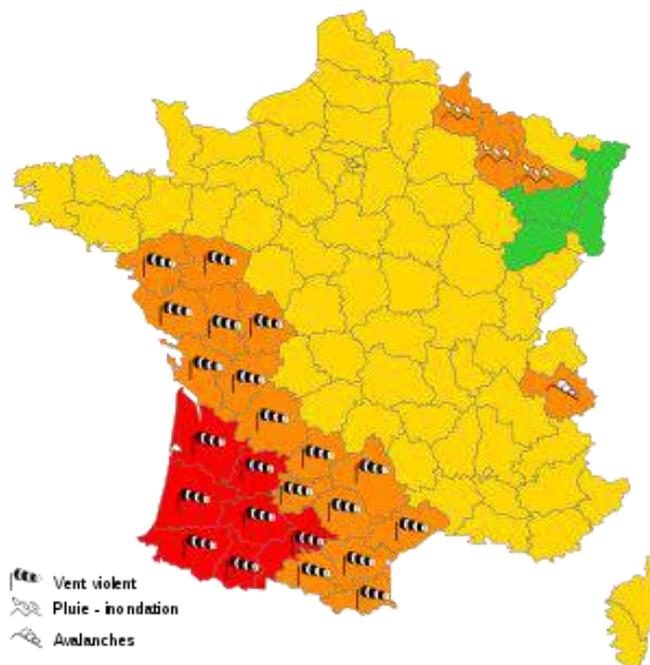
Il s'agit d'un risque aléatoire qui peut survenir n'importe où, n'importe quand.

Il faut rappeler que lors de la tempête du 24 Janvier 2009 des rafales de vent ont atteint 170 km/h, et occasionné de nombreux dégâts : humains et matériels (arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité et d'eau, voitures endommagées...).

L'alerte en cas de sinistre sera donnée à la population par les référents de zone (pages 23 et 24).

Information préventive

- NIVEAU 1 (vert) :** Pas de vigilance.
- NIVEAU 2 (jaune) :** Phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement dangereux.
- NIVEAU 3 (orange) :** Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.
- NIVEAU 4 (rouge) :** Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.



(Alerte météo annonçant la tempête Klaus, janvier 2009)

CONDUITE A TENIR :

⇒ **AVANT :**

- Consulter les messages météo au **02.52.600.903** (Répondeur préfectoral),
- Rentrer les animaux ainsi que les objets susceptibles d'être emportés par le vent,
- Prévoir des piles pour les postes radio,
- Prévoir des bougies en cas de coupure de courant,
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments,
- Annuler toute sortie ou circulation en forêt et à proximité des cours d'eau et des étangs,
- Dans la mesure du possible se munir d'un téléphone filaire (ne nécessitant pas d'énergie électrique),
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Débrancher les appareils électriques.



Fermer portes et volets.

⇒ **PENDANT :**

- Ne pas sortir et attendre la fin de la tempête,
- Éviter de se déplacer, si vous êtes en voiture rouler lentement.



Écouter la radio pour s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités France Bleu Pays Basque (100.5 / 101.3 FM).



Libérer les lignes pour les services de secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.

⇒ **APRÈS :**

- Ne pas s'approcher ni toucher les câbles électriques tombés au sol,
- En cas de rupture de la distribution d'eau, ne pas consommer celle-ci ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.

« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés pour expertise éventuelle. A défaut, prenez un maximum de photos ».

ATTENTION CE N'EST PAS PARCE QUE LE VENT NE SOUFFLE PLUS QUE TOUT DANGER EST ÉCARTÉ. EN EFFET DES BRANCHES, TUILES, ARBRES OU AUTRES OBJETS DIVERS PEUVENT ENCORE TOMBER ET ÊTRE DANGEREUX.



LE RISQUE FEUX DE FORÊT



Présentation du risque

C'est un incendie qui démarre et se propage dans la forêt ou dans d'autres terres boisées.

Le risque Feux de forêt constitue un risque saisonnier, extrêmement lié aux conditions météorologiques. La saison feux de forêt recouvre une période « enveloppe » du 1^{er} mars au 30 septembre.

Manifestation du risque sur la commune de Ondres

L'entretien régulier des forêts et des pistes forestières limite l'impact des incendies et facilite l'action des secours chargés de la surveillance du massif forestier des Landes.

Cependant, notre commune boisée sur **200 hectares** est soumise à ce risque important.

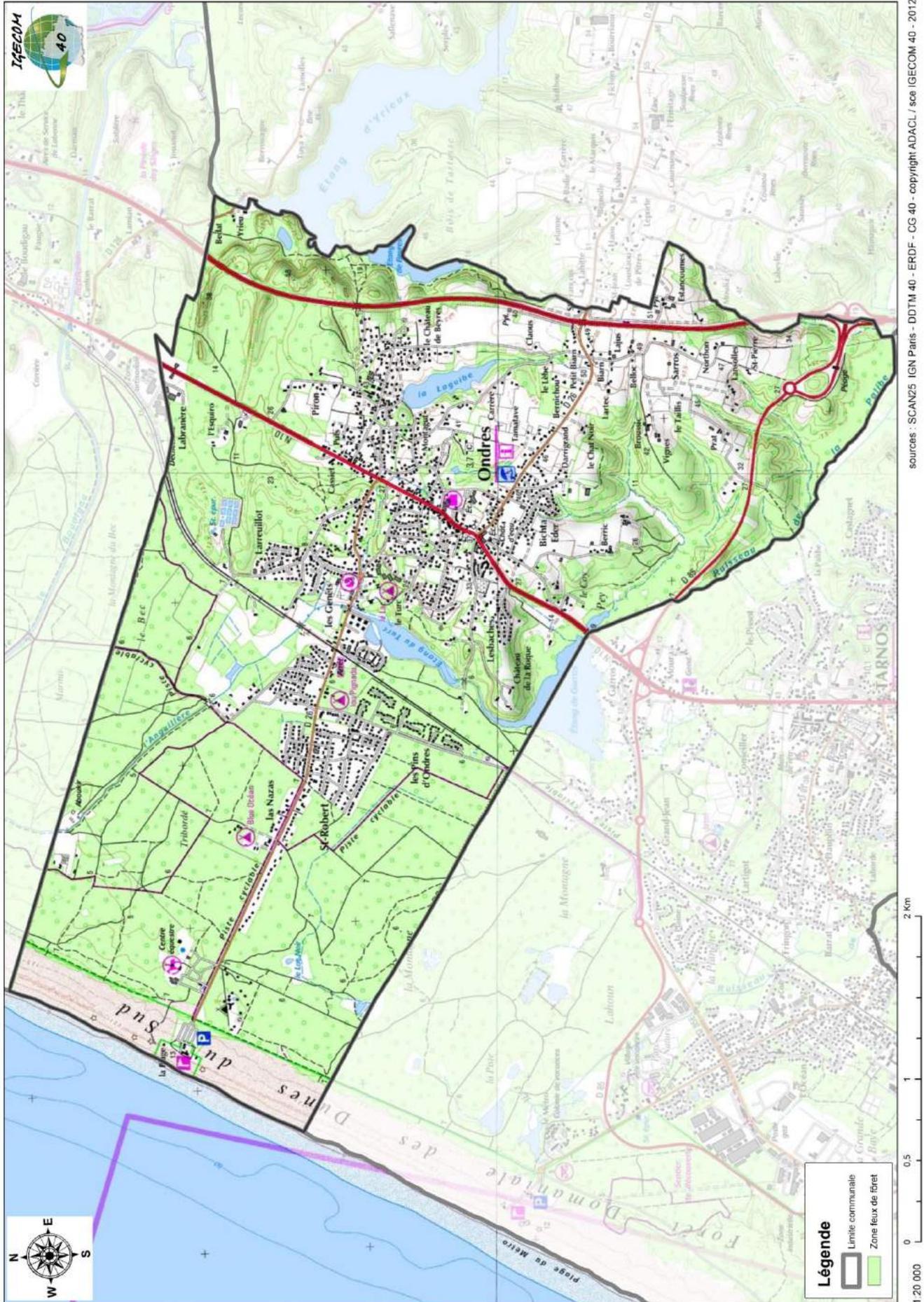
L'alerte en cas de sinistre sera donnée à la population par les référents de zone (pages 23 et 24).



CARTOGRAPHIE DES ZONES FORESTIERES



commune de ONDRES



sources : SCAN25 IGN Paris - DDTM 40 - ERDF - CG 40 - copyright ADACL / sce IGECON 40 - 2012

CONDUITE A TENIR :

⇒ **AVANT L'ARRIVÉE IMMINENTE DU FRONT DE FLAMMES :**

- **Abriter les véhicules,**
- **Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées,**
- **N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers.**



Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur de l'habitation et les abriter.



Fermer portes et volets.



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.

⇒ **PENDANT :**

- **Ne pas quitter votre maison.**

Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :

- **Rechercher une zone dépourvue de végétation (un arial, un champ).**

⇒ **APRÈS :**

- **Ne pas sortir sans se protéger par une tenue qui recouvre l'ensemble du corps,**
- **Éteindre les foyers résiduels,**
- **Inspecter la maison soigneusement à la recherche d'éventuels foyers et libérer les baies et bouches d'aération,**

⇒ ***S'enquérir des besoins du voisinage.***

ATTENTION :

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ VOUS APPROCHER D'UN FEU DE FORÊT.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Présentation du risque

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion, et les fuites toxiques constituent les risques liés au transport de matières dangereuses que cela soit par voie ferrée ou routière ou canalisation.

Manifestation du risque sur la commune de Ondres

Les accidents de Transport de Matières Dangereuses (TMD) peuvent se produire n'importe où dans le département, ne serait-ce que pour une livraison de fioul domestique par exemple. De ce fait, les axes routiers du département sont tous concernés par le risque « TMD ».

Sur la commune l'**A63**, la **D810** et l'ensemble des chemins communaux ne sont pas à l'abri d'un accident impliquant un véhicule transportant des produits toxiques ou polluants, donc dangereux pour notre environnement.

Pour l'**Autoroute A63**, et la **D810**, le transport de matières dangereuses est très important ainsi que la circulation de véhicule de tourisme et de transport en commun. La zone longeant ces deux axes est concernée dans son ensemble. Les quartiers en périphérie de ces axes routiers sont particulièrement concernés.

La zone longeant la ligne de chemin de fer est concernée dans son ensemble sur un périmètre qui est déterminé par les services compétents en fonction des matières dangereuses transportées.

L'alerte et l'organisation des secours

En cas d'alerte celle-ci sera donnée par les référents de zone (pages 23 et 24).

En cas d'urgence (évacuation et sécurisation d'un quartier), le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et conduira le Maire à déclencher le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.



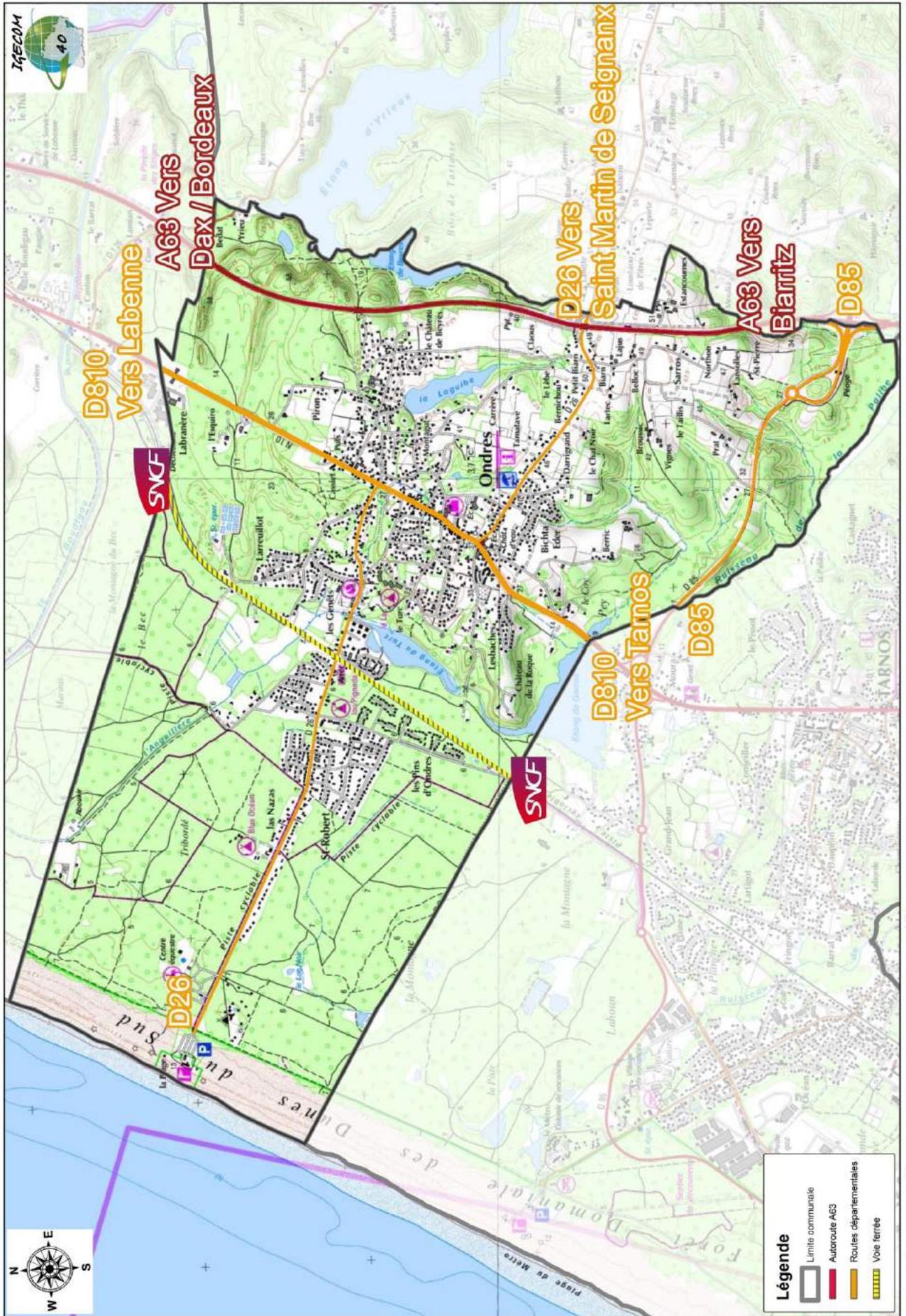
CARTOGRAPHIE DES AXES ROUTIERS



Departementale
des Collectivités
Locales



commune de ONDRES



sources : SCAN25 IGN Paris - DDTM 40 - ERDF - CG 40 - copyright ADACL / sce IGECOM 40 - 2012

CONDUITE A TENIR :

⇒ **PENDANT :**

- S'éloigner rapidement du lieu de l'accident, au moins de 300m,
- Ne pas fumer,
- En cas de risque toxique, procéder au confinement, c'est-à-dire se réfugier dans un local clos,
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des gaz, fumée ou vapeur toxiques,
- N'évacuer les lieux que sur décision des autorités compétentes.

⇒ **APRÈS LA LEVÉE DE L'ALERTE :**

- Ne pas consommer l'eau du robinet ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents,
- Ne pas consommer des légumes du jardin sans autorisation car ils peuvent stocker des particules toxiques,
- Libérer les baies et bouches d'aération.

ATTENTION :

Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte :

**18 Pompiers
17 Police ou Gendarmerie
15 SAMU**

En précisant si possible :

**Le lieu exact
La nature du sinistre
Le nombre de victimes
Les codes du produit (plaque orange)**

**NE PAS RACCROCHER AVANT QUE L'INTERLOCUTEUR
VOUS L'AUTORISE**

Les Étiquettes de Danger

Les matières dangereuses sont réparties dans différentes classes. Les plaques signalétiques permettent d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit. Cette plaque est en forme de losange et mesure 30x30cm.



Dangers divers



Comburant



Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Gaz ou liquide inflammable



Solide inflammable



Inflammation spontanée



Risque d'explosion



Gaz comprimé



Matière ou Gaz corrosif



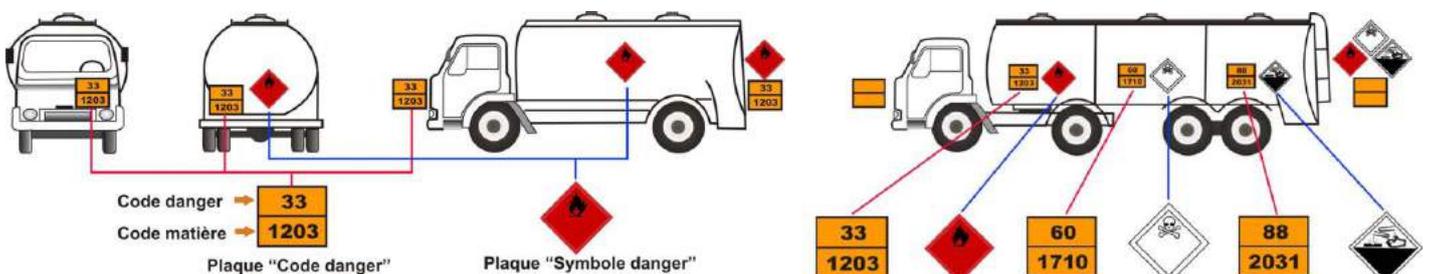
Matière infectée



Matière ou Gaz toxique



Matière Radio active



Les Étiquettes de Danger sur les emballages

Uniformisation avec la réglementation de l'Union Européenne.

AVANT AUJOURD'HUI



Corrosif – Ronge les objets ou la peau !

Manipuler avec précautions, porter des lunettes de sécurité et des gants.



Irritant ou Nocif – Dangereux en cas de contact !

Manipuler avec précautions, bien se laver les mains après usage.



Toxique – Poison mortel !

Ne pas toucher sauf nécessité. Manipuler avec précautions, toujours porter des gants.



Inflammable – Brûle facilement ou très facilement !

Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur ainsi que des produits comburants.



Comburant – Fait brûler les autres substances !

Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur ainsi que des produits combustibles.



Explosif – Peut exploser !

Tenir éloigné de toute étincelle ou source de chaleur, attention aux chocs.



Dangereux pour l'Environnement – Tue les animaux et les plantes !

Ne pas jeter dans les éviers, récupérer dans un récipient spécial après utilisation.



Récipient contenant un gaz sous pression !

Manipuler avec précaution.



Dangereux pour la santé !

Manipuler avec précautions, bien se laver les mains après usage.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

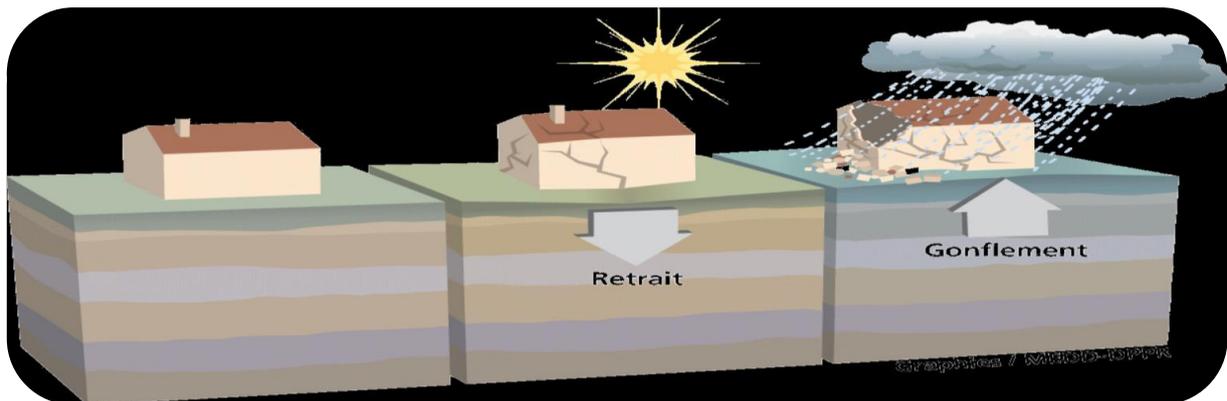


Présentation du risque

Un mouvement ou glissement de terrain, est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le glissement est dû à des processus lents d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

Manifestation du risque sur la commune de Ondres

Le retrait-gonflement des argiles : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).



Information préventive

Même si les mouvements de terrain ne sont pas des risques majeurs du département, les mesures suivantes ont été prises :

- Etudes géologiques dans les zones à risque.
- Surveillance des mouvements déclarés.
- Information préventive de la population.

L'alerte et l'organisation des secours

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

CONDUITE A TENIR :

⇒ **AVANT :**

- S'informer des risques encourus et les consignes suivantes,
- Localiser les compteurs d'eau, gaz et d'électricité.

⇒ **PENDANT :**

- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

⇒ **APRÈS :**

- Évaluer les dégâts et les dangers,
- Informer les autorités,
- Se mettre à disposition des secours.



**Fuir latéralement,
Gagner les hauteurs les plus proches.**



**Si vous ne pouvez évacuer un bâtiment,
Mettez-vous sous une table et attendez la fin de
l'alerte.**

ATTENTION :

NE VOUS APPROCHEZ PAS DES BÂTIMENTS INSTABLES OU ENDOMMAGÉS



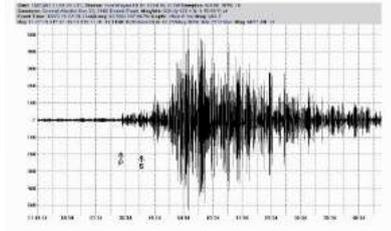
**Libérer les
lianes pour**



**Ne pas aller
chercher les
enfants à l'école.**



LE RISQUE SISMIQUE



Présentation du risque

Le risque sismique est présent **partout à la surface du globe**, son intensité variant d'une région à une autre. Le département n'échappe pas à la règle, puisque l'activité peut être très faible ou faible dans certaines communes, et modéré en se rapprochant des Pyrénées.

Manifestation du risque sur la commune de Ondres

Le **risque sismique** est modéré sur la commune.

Il se caractérise essentiellement par :

La magnitude qui traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie par 30.

L'intensité qui mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. On utilise habituellement l'échelle MSK, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage.

À la surface du sol, le point situé à la verticale du foyer est appelé **épicentre**.

Information préventive

L'échelle de Richter, établie par Charles Richter, mesure la magnitude des séismes qui est évaluée à partir de l'amplitude des ondes sismiques enregistrées sur le sismographe. Elle sert de référence sur le plan scientifique mais au plan pratique, une seconde échelle dite « d'intensité » est plus utilisée.

L'alerte et l'organisation des secours

En cas de réplique prévisible de la secousse, une alerte sera donnée à la population par les référents de zone (pages 23 et 24).

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

CONDUITE A TENIR :

⇒ AVANT :

- S'informer des risques encourus et les consignes suivantes.

⇒ PENDANT :

- Si l'on est à l'intérieur, se mettre à l'abri près d'un mur, d'un pilier porteur, sous des meubles, s'éloigner des fenêtres,
- Si l'on est à l'extérieur, s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) et des cours d'eau si en amont est construit un barrage ou une retenue,
- Si l'on est en voiture, s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

⇒ APRÈS :

- Évaluer les dégâts et les dangers,
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible les autorités,
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses.



Évacuer le plus vite possible.



Si vous ne pouvez pas évacuer un bâtiment :

Mettez-vous sous une table et attendez la fin de l'alerte.

ATTENTION :



Libérer les
lianes pour



Ne pas aller
chercher les
enfants à l'école.



LE RISQUE LITTORAL



Présentation du risque

Les risques littoraux sont de 3 types :

- Le recul de la côte,
- Les submersions marines,
- Les avancées dunaires.

Un recul de côte est un déplacement vers l'intérieur des terres de la limite mer/terre. C'est la conséquence de l'érosion marine.

Une submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météo particulièrement sévères.

Une avancée dunaire c'est lorsque la dune gagne l'intérieur des terres sous l'effet du vent. Le sable déplacé peut alors menacer les biens (ensablement).

Ces 3 aléas peuvent être aggravés lors d'une tempête. Il peut alors y avoir des vagues déferlantes et dévastatrices.

Information préventive

Pour lutter contre l'érosion littorale, plusieurs actions ont été menées sur le territoire :

- **Des aménagements** ont été réalisés pour engraisser les plages (épis, enrochements),
- **Des cheminements balisés** ont été créés par l'ONF, le Conservatoire du littoral et plusieurs communes, rendant inaccessibles les dunes sur lesquelles des plantations ont été effectuées pour fixer le sable,
- **Des transferts de sable** sont régulièrement réalisés.

L'alerte et l'organisation des secours

En cas d'alerte celle-ci sera donnée par les référents de zone (pages 23 et 24).

En cas d'urgence, le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et conduira le Maire à déclencher le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

CONDUITE A TENIR :

⇒ **AVANT :**

- Connaître les consignes et les messages météo,
- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés,
- Gagner un abri en dur,
- Fermer portes et volets,
- S'éloigner des bords de mer et des lacs,
- Annuler les sorties en mer,
- Prévoir une éventuelle évacuation.

⇒ **PENDANT :**

- Rester à l'écoute des radios locales et appliquer les consignes des autorités,
- Se réfugier dans les étages et points hauts sécurisés,
- Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours.

⇒ **APRÈS :**

- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés,
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche.

« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés jusqu'au passage de l'expert. A défaut, prenez un maximum de photos ».

ATTENTION :

Un véhicule ne constitue en rien un moyen de protection efficace. Au contraire, 30cm d'eau suffisent à soulever et emporter une voiture.

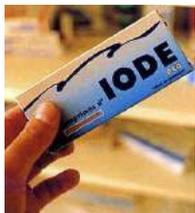
Le fait de ne pas vous déplacer (sauf évacuation) et le respect des consignes données par les autorités ou les services de secours garantiront votre sécurité.



Libérer les lignes pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos Enfants à l'école. Leur prise en charge est assurée par les autorités.



LE PLAN ORSEC



Stockage et distribution de comprimés d'iode

Afin de prévenir les risques pour la santé qu'engendrerait un accident dans une centrale nucléaire, les pouvoirs publics ont décidé de constituer des stocks de comprimés d'iode pour le département.

Le département des Landes est concerné par la centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn et Garonne (proximité et vent dominant dans le sens Toulouse/Bordeaux) mais aussi par la centrale nucléaire du Blayais en Gironde.

Les rejets radioactifs liés à un accident sur une centrale contiennent majoritairement de l'iode radioactif qui se fixe principalement sur la thyroïde. Seule l'absorption d'un comprimé d'iode stable permet, en saturant par anticipation la thyroïde, d'éviter la fixation de l'iode radioactif et ainsi de limiter considérablement les risques de cancer.

Alerte et information

En cas d'alerte transmise par la préfecture via les médias locaux, nous vous demandons de vous rendre sans délai, dans une des pharmacies du canton, répertoriée sur la carte ci-jointe, où un traitement préventif vous sera distribué.

Une fois le traitement récupéré, il vous est demandé de prendre les comprimés préventifs SUR ORDRE DU PRÉFET et d'écouter France Bleu Pays Basque (100.5 / 101.3 FM), France Info (105.5 FM) et/ou de regarder France 3 Aquitaine. Ainsi vous serez régulièrement tenu informé et d'autres consignes pourront éventuellement vous être données.

Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès de leur médecin.

CONDUITE À TENIR :

⇒ **AVANT :**

- Faire une réserve d'eau potable, de préférence embouteillée,
- Récupérer le traitement préventif dans une des pharmacies agréées.

⇒ **PENDANT :**

- Se confiner dans un local clos (fermer les portes, fenêtres, aérations),
- Ne pas consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé,
- Appliquer les consignes des autorités.

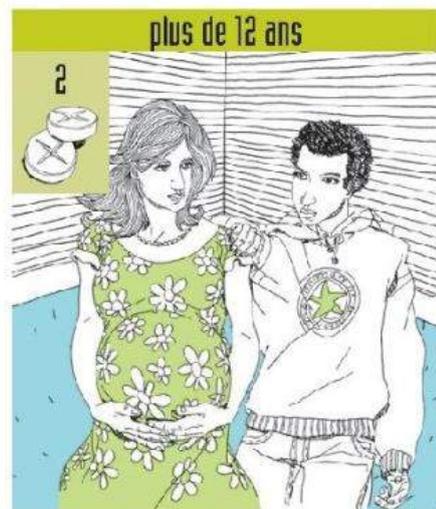
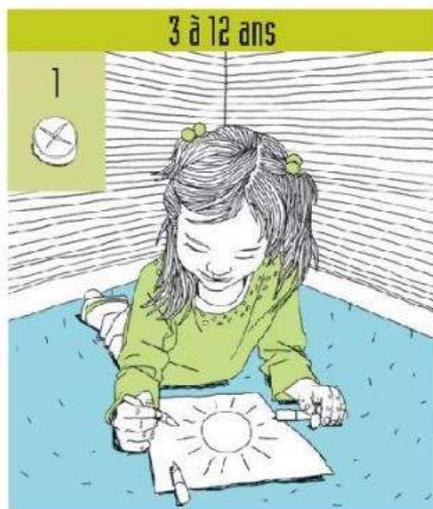
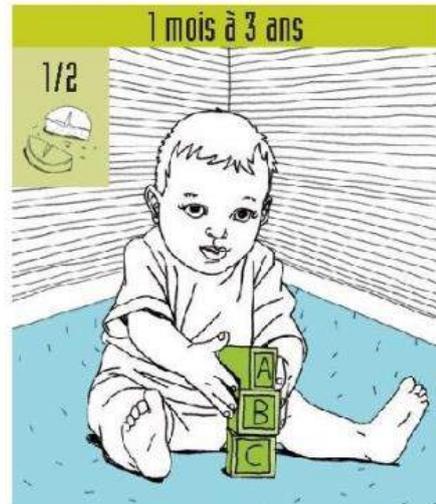
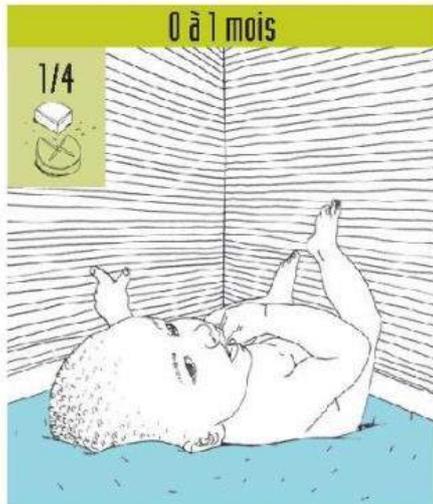
Commune	Adresse	Nom
ONDRES	2 071, avenue du 11 novembre 1918	Pharmacie DU SOLEIL
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	2 150, avenue Quartier Neuf	Pharmacie LALUQUE
	1, place Jean Rameau	Pharmacie DU CENTRE BOURG
TARNOS	17, boulevard Jacques Duclos	Pharmacie MODERNE DE TARNOS
	8, Square Albert Mora	Pharmacie TIPHAINE
	74, avenue Salvador Allende	Pharmacie LES PLATANES
	56, boulevard Jacques Duclos	Pharmacie DE L'OCEAN

CARTOGRAPHIE DES PHARMACIES DU CANTON DE St-MARTIN-DE-SEIGNANX

« En charge de la distribution de l'IODE dans le cadre du plan ORSEC »

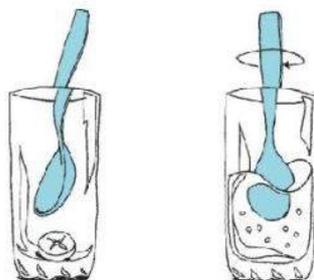


Posologie pour la prise des comprimés dosés à 65 mg



Mode d'emploi

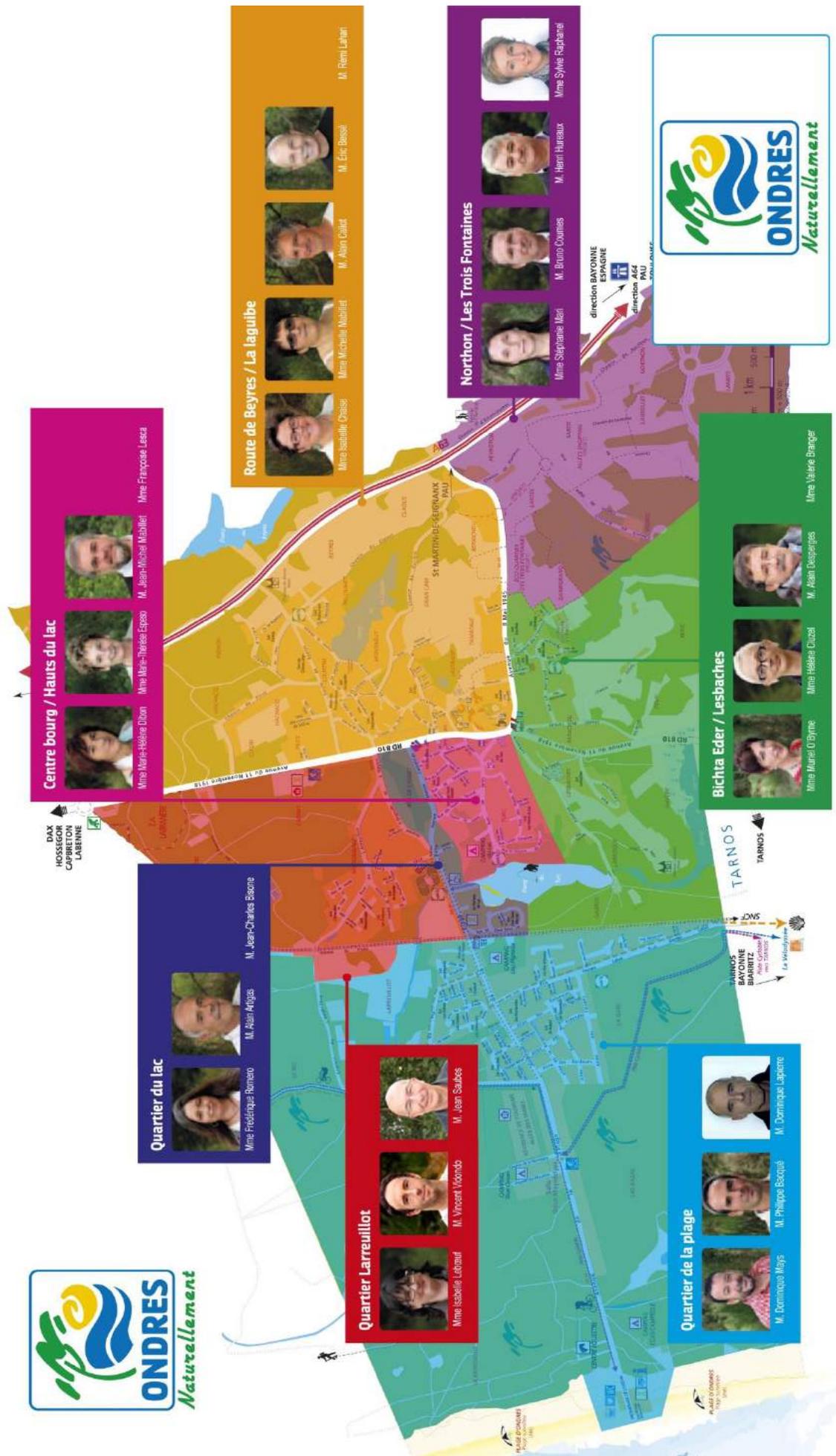
Le comprimé se prend dissous dans une boisson (eau, lait, jus de fruits).



Les jeunes de moins de 18 ans et les femmes enceintes sont les plus sensibles, leur protection est prioritaire.

En cas d'accident nucléaire, le comprimé d'iode doit être pris sur instruction du préfet.

RÉFÉRENTS PAR ZONE DE LA COMMUNE



RÉFÉRENTS PAR ZONE DE LA COMMUNE

Zone		Référent
Zone 1	Centre Bourg Haut du Lac	Marie-Hélène DIBON Marie-Thérèse ESPESO Jean-Michel MABILLET Françoise LESCA
Zone 2	Route de Beyres La Laguibe	Isabelle CHAISE Michelle MABILLET Alain CALIOT Rémi LAHARIE Éric BESSÉ
Zone 3	Northon Les Trois Fontaines	Stéphanie MARI Bruno COUMES Henri HUREAUX Sylvie RAPHANEL
Zone 4	Bichta Eder Lesbaches	Muriel O'BYRNE Hélène CLUZEL Alain DESPERGES Valérie BRANGER
Zone 5	Quartier de la Plage	Dominique MAYS Philippe BACQUÉ Dominique LAPIERRE
Zone 6	Quartier Larreuilot	Isabelle LEOEUF Vincent VIDONDO Jean SAUBES
Zone 7	Quartier du Lac	Frédérique ROMERO Alain ARTIGAS Jean-Charles BISONE

EN CAS D'URGENCE

Pompiers	18
Gendarmerie/Police	17
SAMU	15
Météo France	08.99.71.02.40
N° d'urgence européen	112

OÙ S'INFORMER

A la Mairie 05.59.45.30.06

A la Préfecture 05.58.06.58.06

Au Service Départemental d'Incendie et de Secours 05.58.51.56.56

Et en écoutant : FRANCE BLEU PAYS BASQUE..... 100.5 ou 101.3 FM



CONSERVER PRÉCIEUSEMENT CE DOCUMENT

